**Procès-verbal de la réunion du conseil d’administration de la FEFB asbl**

**tenue le 10 novembre 2018 à Bande**

**Présents :** MM. Raymond van Melsen, Claudio Piacentini, Nicolas Rauta, Daniel Halleux, Renaud Barreau, Arnaud D’haijère, Cédric Sohet, Laurent Wéry, Brieuc Wathelet

**Invité** : MM. Jean-Christophe Thiry et Frédéric Belva

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2018.**

Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2018 est approuvé sans remarques.

**2. Nomination d’un arbitre C.**

M. Christian Henrotte est nommé arbitre C à l’unanimité.

**3. Nomination d’animateurs.**

Les participants à la formation d’animateurs donnée par M. Bielik et ayant réussi l’examen final reçoivent tous le titre d’animateur à l’unanimité.

**4. Proposition(s) à propos de la fin de notre exemption de TVA.**

Rappel du contexte et des enjeux pour la fédération par M. van Melsen. M. Wathelet prend ensuite la parole pour rapporter les résultats de son travail : il y a actuellement un flou au sein de l’administration mais les textes légaux sont clairs au niveau européen. Rappel est notamment fait de la décision européenne abrogeant toutes les anciennes décisions, le principe de précaution étant de mise pour éviter tout problème dans le futur.

Intervention de M. Piacentini pour rappeler les difficultés pratiques liées à la TVA pour les comptes, aussi bien pour les fédérations que pour les clubs.

L’assujettissement de la FEFB à la TVA est voté à l’unanimité

La poursuite des démarches administratives et juridiques par M. Wathelet est votée à l’unanimité.

**5. Proposition du montant des cotisations en fonction du sujet précédent.**

Deux propositions d’augmentation des cotisations sont faites :

Une augmentation de 2 euros sous condition d’une augmentation des frais liée à la TVA.

Une augmentation de 3 euros sous condition d’une augmentation des frais liée à la TVA.

La proposition d’une augmentation de 2 euros sous condition est votée à la majorité

**6. Etat des charges de missions et probable non-renouvellement.**

Rappel est fait de la fin au 31 août 2018 de la période subsidiée.

Pour mémoire : M. Piacentini rappelle qu’il faut toujours prévoir le poste dans le budget 2019 afin de pouvoir le dépenser si un nouveau subside venait à être accordé.

Aucune certitude actuelle sur le renouvellement ou non pour la période 2018-2019, notamment en raison des éléctions.

**7. Budget et ultimes informations pour l’assemblée générale.**

Constatation est faite que le trésorier ne touche que 150 euros par an. Augmentation à 200 euros votée à l’unanimité.

Création d’un poste « campagnes promotionnelles » à hauteur de 1500 euros pour le budget 2019.

Budget de 1000 euros pour des subsides pour la coupe d’Europe senior.

**8. Divers**

Remarque est faite sur la décentralisation du lieu choisi pour la réunion et l’assemblée générale. Rappel est fait que le lieu change chaque année de province.

*Cette séance a débuté à 10h30 et s’est achevée à 12h00.*